

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2007

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientations budgétaires doit précéder l'examen du Budget Primitif 2007 qui aura lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 21 Décembre 2006.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les choix qui seront faits dans le budget primitif et d'être informée de l'environnement qui entoure cette préparation budgétaire. Le présent rapport a par conséquent pour objectif de présenter les principaux enjeux, d'intégrer les évolutions législatives et de présenter les grands axes des actions qui seront mises œuvre sur le territoire au cours de l'exercice 2007.

Il est proposé successivement :

- d'étudier :
 - les éléments d'environnement économique et financier
 - les données spécifiques au contexte ploemeurois
- prendre en compte :
 - les projets d'aménagement qui préparent l'avenir de la Ville
 - les perspectives financières.

I - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Le contexte économique général et le projet de Loi de Finances 2007 conditionnent fortement les ressources des communes. Les tendances qui en découlent permettent d'apprécier les marges de manœuvre prévisionnelles et de fixer le cadre d'évolution des dépenses.

Les dotations de l'Etat aux Collectivités Locales incluses dans le contrat de croissance et de solidarité

En dépit des fortes contraintes qui pèsent sur les ressources de l'Etat, le contrat de croissance et de solidarité, qui fixe les modalités d'indexation des concours aux collectivités territoriales, est reconduit pour 2007. Il prévoit que l'enveloppe composée principalement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation Globale d'Equipement (DGE) et la Dotation Globale de Décentralisation (DGD), évolue comme l'indice prévisionnel des prix à la consommation hors tabac 2007 (soit 1,8%), majoré d'une fraction du taux de croissance du PIB 2006 (+2,25%), à hauteur de 33%. Le montant total de cette enveloppe normée évoluera donc de 2,54% par rapport au contrat 2006.

Au total, le contrat s'élèvera en 2007 à 45,18 Milliards d'euros.

La Dotation Globale de Fonctionnement

Conformément à l'article L. 1613-1 du code général des collectivités territoriales, la DGF progresse comme le taux d'évolution de la moyenne annuelle des prix à la consommation des ménages hors tabac de l'année de versement, estimé à 1,8% pour 2007, majoré de la moitié du taux d'évolution du PIB en volume de l'année précédente estimé à 2,25% pour 2005, soit un taux de progression de la DGF de 2,925% pour 2007.

Après les réajustements effectués en fonction des derniers indices économiques connus, des majorations et transferts prévus, la DGF s'établira à 39,236 M €.

Sur cette base, la dotation forfaitaire progresserait de 34 K€ en 2007 soit une hausse de 0,91% par rapport à 2006.

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) et Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

La loi relative à la cohésion sociale prévoit une progression de 120 M€ pour la DSUCS entre 2005 et 2009. Cependant il est difficile d'évaluer sa progression réelle dans la mesure où son calcul prend en compte de nombreux paramètres et tient compte du rang national du classement de la Commune. Une première évaluation de cette dotation conduirait à une augmentation de l'enveloppe à 382 K€ (364 K€ en 2006 soit une augmentation de 18 K€) mais ces données sont également en attente de confirmation.

Par ailleurs, le montant de la DNP, composante de la dotation d'aménagement au même titre que la DSUCS est estimée à 516 K€ en 2007 (517 K€ en 2006 soit une augmentation de 1K€).

II – LES DONNEES SPECIFIQUES A PLOEMEUR

Le budget 2007 devra concilier le développement des équipements structurants et des services à la population dont les attentes sont croissantes, et la préservation de nos marges de manœuvre.

A - Dette

1 - Encours de la dette

a) Ville et budgets annexes hors Régie, CCAS et FPA

01/01/1995	22.019 K€	(1.221 €/hab) population : 18031 hab.
01/01/1996	22.051 K€	(1.222 €/hab)
01/01/1997	19.113 K€	(1.060 €/hab)
01/01/1998	18.685 K€	(1.036 €/hab)
01/01/1999	18.964 K€	(1.052 €/hab)
01/01/2000	18.385 K€	(959 €/hab) population : 19169 hab.
01/01/2001	17.413 K€	(908 €/hab)
01/01/2002	16.297 K€	(850 €/hab)
01/01/2003	14.791 K€	(772 €/hab)
01/01/2004	16.563 K€	(864 €/hab)
01/01/2005	15.569 K€	(812 €/hab)
01/01/2006	14.489 K€	(756 €/hab)
01/01/2007	14.406 K€	(751 €/hab)

soit une stabilité de l'encours entre 2007 et 2006 et donc une confirmation du désendettement de la Ville

Le regard sur la dette rapportée à la population ne constitue qu'un indicateur global dans l'analyse financière communale ; en effet, le ratio dette/population ne tient pas compte de la section de Fonctionnement, puisqu'il reflète le seul niveau de l'encours, sans intégrer la capacité de remboursement qui peut être dégagée par la Collectivité : il n'en reste pas moins un indicateur expressif. Ainsi, la Ville se caractérise par un niveau d'endettement inférieur de 16,4% à la moyenne constatée dans les villes de même importance démographique.

ENDETTEMENT (en Euros/Habitant)	
PLOEMEUR (CA. 2005)	Villes de 10 à 20.000 Hbts appartenant à un groupement
756	904

(sources : MINEFI : comptes des communes 2005)

b) Encours de la dette consolidée

L'encours de la dette consolidée (Ville + Budgets annexes + Régie + CCAS + FPA) au 1^{er} Janvier 2007 est estimé à 1.439 €/hab contre 2.145 €/hab en 1995 soit une baisse de 32,91%.

Depuis 10 ans, la Ville de PLOEMEUR s'est inscrite dans une politique de désendettement en privilégiant la couverture de l'encours de dette par l'épargne brute.

Le volume d'endettement a ainsi diminué de **9,12 M€ entre 1996 et 2005** comme le présente le tableau ci-dessous :

En millions d'Euros	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Cumul
Souscription d'emprunts	1,058	1,620	2,048	2,646	1,242	1,452	1,200	5,636	4,105	2,935	23,942
Remboursement d'emprunts	3,961	1,796	1,935	3,193	2,535	2,778	2,875	4,901	5,655	3,437	33,066
Désendettement	-2,90	-0,17	+0,11	-0,55	-1,29	-1,33	-1,67	+0,74	-1,55	-0,50	-9,124

2 – Annuités de la dette (Ville et budgets annexes)

L'annuité de la dette s'établit à 2.405 K€ en hausse de 133 K€ par rapport à 2006 ; ceci s'explique par la remontée des taux d'intérêts et la contractualisation d'un emprunt en fin d'année 2006 à taux fixe dont le volume est plus important par rapport à 2005.

- Année 2001

Capital :	1.889 K€	dont budget principal	1.684 K€
Intérêts :	933 K€		808 K€
	-----		-----
	2.822 K€		2.492 K€

- Année 2002

Capital :	1.905 K€	dont budget principal	1.701 K€
Intérêts :	876 K€		750 K€
	-----		-----
	2.781 K€		2.451 K€
- Année 2003			
Capital :	2.581 K€	dont budget principal	2.365 K€
Intérêts :	782 K€		675 K€
	-----		-----
	3.363 K€		3.040 K€
- Année 2004			
Capital :	2.024 K€	dont budget principal	1.782 K€
Intérêts :	709 K€		623 K€
	-----		-----
	2.733 K€		2.405 K€
- Année 2005			
Capital :	1.835 K€	dont budget principal	1.582 K€
Intérêts :	553K€		488 K€
	-----		-----
	2.388 K€		2.070 K€
- Année 2006			
Capital :	1.783 K€	dont budget principal	1.525 K€
Intérêts :	489K€		430 K€
	-----		-----
	2.272 K€		1.955 K€
- Année 2007 (estimées en fonction de l'emprunt 2006)			
Capital :	1.855 K€	dont budget principal	1.579 K€
Intérêts :	550 K€		494 K€
	-----		-----
	2.405 K€		2.073 K€

A noter que pour les communes de 10 000 à 20 000 hab., l'annuité moyenne s'élève à 139 € /hab contre 125,46 €/hab. en 2007 à PLOEMEUR. (-9,7% par rapport à la moyenne des communes de la strate) (sources : MINEFI : comptes des communes 2005)

B - Dépenses de Fonctionnement

Les charges générales

L'évolution des charges à caractère général est strictement encadrée depuis 2001 et de nombreuses économies ont déjà été enregistrées. L'objectif est de maintenir ces dépenses stables tout en maintenant la qualité des services rendus à la population malgré les contraintes liées aux désengagements de l'Etat, au contexte international (flambée du pétrole), et au litige lié à la société Nord Est qui continue à peser sur l'annuité de la dette.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT (en €uros/Habitant)
--

PLOEMEUR (CA. 2005)	Villes de 10 à 20.000 Hbts
682	1008

A Ploemeur, elles sont inférieures de 32 %.

Le budget 2007 sera marqué par les éléments suivants :

- la prise en compte des conséquences de la montée des cours du pétrole sur les dépenses d'énergie, de carburant...
- l'accroissement des crédits de petit matériel pour les travaux réalisés dans le cadre du chantier d'insertion (travaux effectués en régie et basculés en fin d'année en investissement),
- l'accroissement des contrats de maintenance notamment lié à la mise en place du vote électronique et à l'acquisition de nouveaux progiciels de gestion,
- les dépenses liées aux élections présidentielles et législatives
- la réédition d'une plaquette présentant les services du secteur Jeunesse,
- l'acquisition de livres pour les écoles (programme pluriannuel démarré en 2006),
- la prise en compte de l'augmentation des frais de contentieux en matière d'urbanisme
- l'accroissement des coûts de collecte des déchets industriels auxquels s'ajoutent les coûts de collecte des déchets médicaux...

Au total, les charges générales devraient croître de l'ordre de 4% (soit environ 120 K€) par rapport au BP 2006 dont 60 000 € liés aux dépenses d'énergie.

Dépenses de personnel

La masse salariale sera amenée à progresser en 2007 du fait des éléments ci-dessous :

- La politique de réduction de la précarité de certaines situations individuelles sera poursuivie en proposant la stagiairisation des agents non titulaires.
- L'évolution des effectifs prendra en compte les départs programmés en cessation progressive ou définitive d'activité de certains agents. Elle sera fonction aussi de l'obligation de pourvoir au remplacement des agents absents, leur situation s'appréciant au coup par coup selon les nécessités de service.
- Les conventions de mise à disposition de personnel passées avec CAP L'ORIENT seront reconduites (participation urbanisme : 25 K€, instruction des permis de construire : 40 K€) ainsi que les agents employés dans le cadre du chantier école « P.M.R » en lien avec l'association Espace Formation

Au total, les frais de personnel pour 2007 devraient évoluer raisonnablement sur la base d'éléments qui s'imposent d'eux même : il en est ainsi des évolutions réglementaires relatives à la revalorisation des traitements et salaires décidée par l'Etat combinées à l'effet Glissement/Vieillesse/technicité (G.V.T.). Son augmentation serait de l'ordre de 4,3% (+360 K€)

Les dépenses salariales restent néanmoins bien inférieures à PLOEMEUR (-23,3%) par rapport aux villes de même taille :

CHARGES SALARIALES (en €uros/Habitant)	
PLOEMEUR (CA 2005)	Villes de 10 à 20.000 Hbts
398	519

(sources : MINEFI : comptes des communes 2005)

Autres dépenses

Le budget 2007 sera marqué par la poursuite des engagements pris devant la population et par la volonté de répondre à la demande des usagers, ceci dans le respect des équilibres financiers.

Il convient toutefois de noter les éléments suivants :

- malgré l'effort important mené en matière de développement de logements sociaux depuis plusieurs années, une pénalité pour insuffisance de logements sociaux devra être versée en 2007, En effet plusieurs opérations ont pris du retard suite aux recours engagés (opération Quéhello-Briantec par exemple)

- la subvention d'équilibre versée au CCAS sera ajustée aux besoins de financement des budgets du Vallon de Breuzent et de l'Aide à domicile dont l'activité est croissante :

Aide à domicile :

	2004	2005	
Nombre d'usagers :	195	207	+6,15%

Portage à domicile :

	2004	2005	
Nombre d'usagers :	590	656	+11,20%

- Par rapport au BP 2006, le BP 2007 fera apparaître une augmentation de la subvention versée au budget Lotissement en raison de la comptabilisation en dépenses des besoins de financement des opérations Vallon de Breuzent (198 K€) et Logis Breton (44,7 K€) et en recettes de l'excédent dégagé par l'opération St Déron (74 K€) comptabilisé à l'article 7551 (au BP 2006, la somme était contractée).

III – LES PROJETS D'AMENAGEMENTS POUR 2007

Concernant les dépenses d'équipement, il s'agit de poursuivre l'effort soutenu d'investissement pour mieux répondre aux besoins de la population.

L'appréciation de la capacité d'investissement ne doit pas s'observer sur une année mais sur un mandat ; en l'occurrence comme l'indique le tableau ci-dessous, entre 2000 et 2005, la moyenne annuelle des investissements réalisés s'est élevée à 3,475 M€ soit 188 €/hab.

Ces investissements ont été financés pour 1/3 par l'épargne nette dégagée, plus d'1/3 par des recettes propres d'investissements (FCTVA, subventions...) et pour 1/3 par emprunts.

STRUCTURE DU FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT – 2000 – 2005

FINANCEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE

	moyenne en K€	moyenne en €/hab.	structure
Dépenses d'équipement	3 475	181	85%
Dépenses fin. et divers hors dette	188	10	5%
Fonds de concours, subv. d'équipement	402	21	10%
Dépenses d'investissement hors dette	4 065	212	100%
Total financement de l'investissement	4 173	218	103%
EPARGNE NETTE	1 440	75	35%
Ressources propres d'inv. (RPI)	1 055	55	26%
FCTVA	493	26	12%
Produits des cessions	178	9	4%
Diverses RPI	384	20	9%
Fonds affectés (amendes, ...)	68	4	2%
Subventions y.c DGE	465	24	11%
Emprunt	1 145	60	28%
Variation de l'excédent	109	6	3%

Détail des volumes d'investissement par budget depuis 1995

BUDGET	CA 1995	CA 1996	CA 1997	CA 1998	CA 1999	CA 2000	CA 2001	CA 2002	CA 2003	CA 2004	CA 2005
Ville	2 781	2 226	3 847	3 299	3 064	2 996	3 796	2 793	3 980	3 290	4 010
Affaires Economiques	357	534	21	54	258	188	308	79	189	354	591
Campings	16	31	66	34	15	24	17	2	9	0	0
Cuisine	0	0	0	0	0	0	0	43	58	21	16
Eau - Assainissement	1 156	1 696	1 140	2 083	2 562	2 781	2 379	2 608	2 616	2 882	1 032
Total général	4 310	3 487	5 075	5 469	5 899	3 989	4 501	3 525	4 852	4 546	5 649

L'effort d'investissement se veut à la fois maîtrisé et soutenu. Ainsi, la masse des investissements nouveaux devrait être supérieur à 6.000 K€ au Budget Primitif 2007 de la Ville et concernera notamment :

- la création d'une maison de la petite enfance et le regroupement en son sein de l'ensemble des services aux jeunes familles
- la poursuite du renouvellement, de l'entretien et de la mise aux normes de sécurité du patrimoine existant...
- l'entretien et l'amélioration du réseau routier de la Ville sont une priorité permanente fait l'objet d'un suivi régulier par les Services.
- Cette année 2007 engagera une grande partie des dépenses de voirie à la restructuration des différentes voies et giratoires.

Dans le cadre général de l'Aménagement Urbain, les programmes annuels de réfection des trottoirs, d'éclairage public, de signalisation routière, d'espaces verts seront maintenus à un niveau analogue à ceux des dernières années.

Enfin, ces opérations seront complétées par le projet initié en 2005 d'aménagement des voies et réseaux au Fort Bloqué.

- la mise en place d'une politique foncière active pour réaliser des programmes d'équipements publics (Caserne des pompiers...), développer l'offre de logements sociaux...
- l'aménagement de nouveaux locaux pour les services Enfance Jeunesse Quartier, l'Espace Multimédia et l'Atelier d'Arts Plastiques suite au projet d'extension du magasin CHAMPION sera accompagné de la mutation téléphonique en IP,
- La construction d'un court de tennis couvert, les travaux d'aménagement de salles amélioreront la réponse aux besoins sportifs des jeunes au niveau scolaire et associatif.

Les opérations engagées en 2006 sur les budgets annexes se poursuivront avec notamment:

- la poursuite de l'aménagement de la zone d'aménagement concertée du Bois d'Amour,
- la constitution de réserves foncières dans la zone d'activités de Kerdroual
- le renforcement du patrimoine économique

IV - LES PERSPECTIVES FINANCIERES POUR REALISER CES CHOIX

Evolution des bases fiscales

L'accroissement des bases est évalué à 1,017 pour 2007 quelle que soit la nature des propriétés.

La notification des services fiscaux sur l'évolution des bases n'étant connue qu'au début 2007, une évaluation prospective a été effectuée à partir des évolutions constatées au cours des années précédentes (hors indice national d'actualisation) :

TH : +1,70%

FB : +1,70%

FNB : néant

Par rapport à 2006, à taux égal, l'augmentation du produit fiscal se limiterait à 300 K€.

Les compensations fiscales

Les compensations de Taxe d'Habitation et de Foncier Bâti devraient être comparables à celles de 2006 (2000 : 262 K€ ; 2001 : 262 K€ ; 2002 : 265 K€ ; 2003 : 282 K€ ; 2004 : 282 K€ ; 2005 : 302 K€ ; 2006 : 311 K€ ; 2007 : 339 K€)

La compensation TP continuerait à diminuer (2000 : 84 K€ ; 2001 : 84 K€ ; 2002 : 83 K€, 2003 : 79 K€ ; 2004 : 76 K€ ; 2005 : 68 K€ ; 2006 : 60 K€ ; 2007 : 54 K€)

Produits des services publics – subventions/participations

Les produits des services publics devraient être stables à périmètre comparable.

Financement de l'investissement

Le financement de ces dépenses d'investissement s'appuie sur un recours raisonné à l'emprunt avec l'objectif de maintenir la charge de la dette au maximum au niveau de l'annuité de 2001 majorée des incidences de la pénalité.

Emprunts réalisés au 31 Octobre 2006

	Budget Principal	Budgets Annexes	Total
Prévu			
- Budget Primitif	2.870.000 €	260.000 €	3.130.000 €
- Reports 2005	0 €	0 €	0 €
- Autres D.M	-157.000 €	0 €	-157.000 €
Total	2.713.000 €	260.000 €	2.973.000 €
Réalisé	0 €	0 €	0 €

Sur les 2 973 000 € inscrits pour financer le programme d'investissement 2006 et notamment les dépenses nouvelles présentées dans le cadre de la DM n° 2, l'emprunt contracté ne sera que de l'ordre de 2.000.000 € pour le budget principal et le budget annexe Affaires Economiques.

Ces recettes d'emprunt permettront de financer :

- un programme d'investissements inscrit au BP 2006 de 4.435 K€
- des reports de dépenses d'investissement 2005 pour 1.000 K€

Aussi le bouclage financier des principaux programmes d'investissement évoqués précédemment sera équilibré en 2007 par les ressources non affectées d'investissement (FCTVA : 617 K€ ; TLE : 150 K€), des participations et subventions diverses et l'inscription d'un emprunt de 4.000 000 €.